

**LE POINT DES INSTITUTIONS ET SERVICES SUPPRIMÉS ET CRÉÉS PAR LE
GOUVERNEMENT PATRICE TALON**

Par Modeste DEHOTIN

Doctorant au CeDAT

L'une des promesses de campagne du candidat Patrice TALON à l'élection présidentielle de 2016 au Bénin est de réduire le train de vie de l'Etat. Celle-ci passe selon lui par la suppression de certaines institutions et services qu'il qualifie d'inutiles et de budgétivores. Au lendemain de son accession au pouvoir le 6 avril 2016, le gouvernement de la rupture du Président Patrice TALON a, en moins d'un (01) mois, soit en trois (03) Conseils des Ministres, supprimé treize (13) institutions et agences.

En définitive, en quinze (15) mois de gestion du pouvoir, le gouvernement du Président Patrice TALON a supprimé 13 institutions et services et en a créé 22. Il a donc alourdi davantage les charges publiques et n'a nullement réduit le train de vie de l'Etat. Ce qui pose le problème des réels mobiles des suppressions opérées et de la rationalité des politiques publiques.

N°	INSTITUTIONS ET SERVICES SUPPRIMÉS	CONSEILS DES MINISTRES
01	La Direction du cabinet (DC), la Direction adjointe du cabinet (DAC), les postes des conseillers spéciaux et ceux des conseillers techniques de l'ancien Président de la République.	Conseil des ministres du 13 avril 2016
02	La Direction du service de santé de la police.	
03	Toutes les structures rattachées à la Présidence	Conseil des ministres du 28 avril 2016
04	Le Haut Commissariat à la Solidarité Nationale	
05	Le Haut Commissariat à la Gouvernance Concertée	
06	Le Conseil Présidentiel de l'Investissement	

07	La Cellule de Contrôle et d'Exécution des Projets de Développement	
08	Le Bureau de l'Auditeur Général	
09	Les postes des chargés de mission des ministères	
10	Secrétariat adjoint de la Présidence de la République	Conseil des ministres du 04 mai 2016
11	Agence Béninoise des Grands Travaux	
12	Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés	
13	Les postes de Chargé de mission, d'attaché de Cabinet, de Chargé du Protocole et de Chargé de Communication.	

Très bonne initiative pourrait-on dire à la première lecture. Mais, très tôt, on notera un paradoxe qui révèle l'incohérence et l'inopportunité des suppressions. Dans un intervalle relativement équivalent au premier, le gouvernement de la rupture a créée presque autant d'institutions c'est-à-dire onze (11) du 1 juin au 20 juillet 2016. Le gouvernement de la rupture battra le record en la matière en dotant le pays d'institutions aussi nouvelles que reformulées et/ou renommées, soit 22 institutions et services à la date du dernier conseil des Ministres du 02 aout 2017 comme le montre le tableau suivant :

N°	INSTITUTIONS ET SERVICES CREES	CONSEILS DES MINISTRES
01	La Direction de la Communication à la Présidence de la République	Conseil des ministres du 1^{er} juin 2016
02	Le Conseil de Santé de la Police nationale	
03	La Commission des Réformes des Forces de Défense et de Sécurité	
04	Le Bureau d'Étude et d'Appui au Secteur Agricole	
05	Le Service National de Gestion du Certificat de Signature d'Authenticité des documents biométriques (CSCA)	

06	La « Clé publique pays » (PKI) relatifs à la sécurisation des titres de voyage de norme délivrés par le Bénin.	
07	Le Bureau d'Analyse et d'Investigation à la Présidence de la République	Conseil des ministres du 15 juin 2016
08	La Communauté des Communes des Lagunes Côtières	Conseil des ministres du 22 juin 2016
09	L'Agence Nationale de Promotion des Patrimoines et du développement du tourisme	Conseil des ministres du 07 juillet 2016
10	Le Conseil du numérique	
11	L'Agence des Grands Projets Urbains	Conseil des ministres du 20 juillet 2016
12	La cellule d'analyse et d'enregistrement des projets d'arrêtés ministériels et préfectoraux, Chargée de renforcer la cohésion gouvernementale à toute épreuve et ce à travers le suivi des actes administratifs	Conseil des ministres du 24 aout 2016
13	Conseil National de Lutte contre le VIH/Sida, les Infections Sexuellement Transmissibles, la tuberculose et les épidémies.	Conseil des ministres du 28 septembre 2016
14	Agence du cadre de vie pour le développement du territoire, chargée de conduire la mise en œuvre des projets phares inscrits dans le Programme d'action du gouvernement au titre du quinquennat 2016-2021 dans le secteur du cadre de vie et du développement durable.	Conseil des ministres du 25 novembre 2016
15	Agence Nationale d'approvisionnement	

	en eau potable en milieu rural.	Conseil des ministres du 21 décembre 2016
16	Agence nationale de la promotion du patrimoine et du développement du tourisme.	
17	Cellule observatoire des pêches et une police des pêches	Conseil des ministres du 22 février 2017
18	Comité d'appui à l'exécution des mesures d'assainissement et de réhabilitation	
19	Unité spéciale de suivi de la feuille de route	
20	Autorité compétente en matière de gel administratif en application de la loi 2012-21 du 27 août 2012, portant lutte contre le financement du terrorisme en République du Bénin.	Conseil du 28 juin 2017
21	Conseil National du Dialogue social (CNDS)	
22	Agence béninoise de sécurité sanitaire des aliments (ABSSA)	Conseil du 02 août 2017

Par ailleurs, plusieurs autres institutions étaient prévues dans le cadre de la révision de la constitution telles que :

- le Conseil National de sécurité
- le Conseil National de Renseignement

Ceci est une étude réalisée par le Centre de Droit Administratif et de l'Administration Territoriale (CeDAT).